

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2016

PRESENTS: M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe - Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO Monique - MM. : ROUX Régis - ALRIC Max : **Adjoints**,

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN Jeanne - M. PAULET Jean Pierre - Mmes : DELMAS Bernadette - FLAUS Valérie - ROUDOT Caroline - M. HUBERT Rudy - Mme BROCHARD Cécile - M. GIORDANENGO Fabien - Mme ESTEBAN Guylaine - MM. : BENABIDI Karim - RUDNIK Thierry - GOMEZ Fabrice - GIRARD Dominique - Mme GIROD Céline : **Conseillers Municipaux**.

POUVOIRS : Mme LOISEL Maryse à M. GUELLATI Tayeb
M. TAVARES José à Mme GUELLATI Malika
Mme GUEMARD Audrey à M. PESCE Thierry
M. MAGAGNOSC Raphaël à M. GOMEZ Fabrice

ABSENTE : Mme PREVOST Muriel

SECRETAIRE DE SEANCE : M GUELLATI Tayeb

Ordre de Jour :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la Séance du mardi 17 mai 2016

DECISIONS PRISES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 2122-22

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TWIRLING BATON VIDAUBANNAIS »
2. REMBOURSEMENT DES PARTICIPANTS AU VIDE GRENIER DU 05 JUIN 2016
3. REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE SAINT PONS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR ET DU CONSEIL REGIONAL PACA
4. RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE
5. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR L'ACTIVITE DU SIVU D'ASSAINISSEMENT TARADEAU - VIDAUBAN - LES ARCS
6. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CHAMBRE FUNERAIRE
EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2015
7. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM
EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2015
8. REITERATION DE LA PROMESSE DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES SECTION BL 142, 143, 287 et partie 285 A LA SCCV « LES RIVES d'ARGENS »
9. ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DU VAR
10. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES A UN SERVICE D'ABONNEMENT A UNE PLATE-FORME POUR LA GESTION DES DICT ET AUTRES

QUESTIONS DIVERSES

**LISTE DES DECISIONS MUNICIPALES PRISES CONFORMEMENT
A L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Décisions n° 48/16 - n°50/16 - n°68/16 : dans le cadre du marché intitulé « Travaux de réhabilitation de la maison PETRA et liaison avec les bâtiments communaux – lot n°1 – démolition, gros œuvre, carrelages, ravalement, charpente et couverture » (**réfère décision n°74/15 - 75/15 - n° 48/16**)

N°48/2016 : signe l'avenant n°1 avec l'entreprise *SNTC* afin de constater la plus value de 27 845,65 € liée à des sujétions techniques imprévues. L'offre financière était de 144 824,36 € HT et est revue à 172 670,01 € HT, soit une variation cumulée de + 19,22 %.

N°50/2016 : signe l'avenant n°2 avec l'entreprise *DIFFUSION VAROISE MENUISERIE* afin de constater la plus value de 1 746,00 €. L'offre financière était de 25 351,80 € HT et est revue à 27 097,80 € HT, soit une variation cumulée de + 6,88 %.

N°68/2016 : signe l'avenant n°2 avec l'entreprise *SNTC* afin de constater la moins value de 1 612,60 € liée à des sujétions techniques imprévues. L'offre financière était de 144 824,36 € HT et est revue à 171 057,47 € HT, soit une variation cumulée de + 18,00 % en tenant compte de l'avenant n°1.

N°49/2016 : signe l'acte d'engagement relatif aux travaux de réfection de la toiture de la chapelle Saint Pons avec l'entreprise *PANGALLO* pour un montant de 38 744,58 € HT. auxquels sont ajoutées les prestations supplémentaires :

- la n°1 relative au voligeage bois pour 4 129,40 € HT
- et la n°2 relative à l'écran armé sous toiture avec double litelage pour 1 980 € HT

soit, un total de 44 853,98 €.

N°51/2016 : signe un contrat de maintenance « *garantie totale - parking Kergomard* » avec l'Entreprise *DESIGNA France SAS* pour un montant annuel de 4 200,00 € HT payable trimestriellement.

N°52/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à « *la mise en place et location de solutions de relève rapide et de surveillance à distance des compteurs d'eau froide* » avec l'entreprise *ITRON France SAS*. Le marché est d'une part à prix forfaitaire pour les équipements et formations nécessaires, et d'autre part à prix unitaire pour les abonnements. Les dépenses seront matérialisées annuellement par un bon de commande, dont la globalité, sur la durée totale du marché devra rester inférieure à 180 000 €HT.

Décisions n° 53/16 et 54/16 : dans le cadre d'un marché à bons de commandes (montant maximal annuel de 30 000,00 € H.T.) afin de constater la fusion entre *TECHSERVICES 83* et *TECHSERVICES*.

N°53/2016 : signe l'avenant n°1 du marché intitulé « *fourniture et livraison de vêtements et EPI pour les services techniques* » avec l'entreprise *TECHSERVICES*.

N°54/2016 : signe l'avenant n°1 du marché intitulé « *fourniture et livraison de quincaillerie* » avec l'entreprise *TECHSERVICES*.

Décisions n° 55/16 à 60/16 et 69/16 : dans le cadre des travaux du marché intitulé « *Travaux de réfection d'une partie des toitures de l'école Carbonnel* »

N°55/2016 : déclare le « *lot n°3 - sols* » infructueux suite à l'absence d'offres.

N°56/2016 : signe l'acte d'engagement « *lot n°1- charpente et couverture* » avec l'Entreprise *YUBOIS ALTITUDE BOIS*. Le marché s'élève à 94 233,79 € HT pour la tranche ferme (bâtiment maternelle) et 95 261,03 € pour le bâtiment du primaire.

N°57/2016 : signe l'acte d'engagement « *lot n°2 - plafonds, plâtrerie, peinture* » avec l'Entreprise *GHIGO*. Le marché s'élève à 27 860,10 € HT pour la tranche ferme (bâtiment maternelle) et 22 828,29 € pour le bâtiment du primaire.

N°58/2016 : signe l'acte d'engagement « *lot n°3 - sols* » avec l'Entreprise *SARL FLAUS*. Le marché s'élève à 5 243,00 € HT pour la tranche ferme (bâtiment maternelle).

N°59/2016 : signe l'acte d'engagement « *lot n°4 – électricité* » avec l'Entreprise *INEO PROVENCE*. Le marché s'élève à 34 499,32 € HT pour la tranche ferme (bâtiment maternelle) et 29 189,84 € pour le bâtiment du primaire.

N°60/2016 : signe l'acte d'engagement « *lot n°5 – CVC* » avec l'Entreprise *HERVE THERMIQUE*. Le marché s'élève à 56 535,00 € HT pour la tranche ferme (bâtiment maternelle) et 52 210,00 € pour le bâtiment du primaire.

N°69/2016 : signe l'avenant n°1 avec l'entreprise *SIRADDEX*, mandataire du groupement *SIRADDEX / ZIBAT* afin de fixer sa rémunération définitive pour la mission de maîtrise d'œuvre dont le montant s'élève à 15 383,05 € HT pour la tranche ferme (bâtiment maternelle) et 15 058,62 € pour le bâtiment du primaire, représentant 5,5 % du coût prévisionnel définitif des travaux. L'avenant s'élève ainsi à 2 941,67 € HT, soit 3 530,00 € TTC supplémentaire, soit une plus value de 10,69 %.

N°61/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la *création d'un réseau d'eau potable - impasse des Restanques* avec l'Entreprise *GARNIER PISAN*. Le marché, basé sur un bordereau de prix unitaire, s'élève à 63 811,00 € HT.

N°62/2016 : signe l'avenant n°1 avec le Groupement conjoint : « *Sarl ES-PACE URBANISME ET ARCHITECTE et CEREG TERRITOIRES* » afin de prolonger de 18 mois les délais des études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

N°63/2016 : signe l'acte d'engagement relatif aux *travaux sur voirie - chemin de la Carraire* avec l'Entreprise *COLAS MIDI MEDITERRANEE* pour un montant de 173 067,20 € HT.

N°64/2016 : signe l'acte d'engagement relatif aux *travaux sur voirie - chemin des Carrières* avec l'Entreprise *COLAS MIDI MEDITERRANEE* pour un montant de 80 642,50 € HT.

N°65/2016 : signe l'acte d'engagement relatif à la *fourniture de vêtements, équipements et accessoires pour la Police Municipale* avec les Entreprises *GK PROFESSIONNAL, SENTINEL et PROVENCE PROTECTION* pour un montant maximum annuel de 16 000 € HT.

N°66/2016 : signe la convention de « *mise à disposition d'emballage pour la location d'une bouteille de gaz industrielle* » avec l'Entreprise *LINDE France* pour un montant annuel de 213,00 € HT.

N°67/2016 : signe l'acte d'engagement relatif *au « remplacement de l'autocommutateur et des postes téléphoniques de la mairie »* avec l'Entreprise *STT* pour un montant de 25 068,55 € HT et 5 400,00 € H.T pour le contrat de maintenance sur une période de 36 mois.

La séance est ouverte à 19h00.

Approbation du Procès Verbal de la séance du 17 mai 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve par 30 voix « pour » et 2 Abstentions (GOMEZ Fabrice - MAGAGNOSC Raphaël).

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « TWIRLING BATON VIDAUBANNAIS »
(délibération n°52/16)

Monsieur Christophe BOTTAL, rapporteur, informe que l'association s'est distinguée au Championnat de France. Il propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

2. REMBOURSEMENT DES PARTICIPANTS DU VIDE GRENIER DU 05 JUIN 2016
(délibération n°53/16)

Madame Michèle PELASSY, rapporteur, rappelle que le vide grenier prévu le 05 juin dernier a été annulé en raison du mauvais temps et propose de rembourser les droits d'inscription des participants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

3. REFECTION DE LA TOITURE DE LA CHAPELLE SAINT PONS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR ET DU CONSEIL REGIONAL PACA
(délibération n°54/16)

Monsieur Thierry PESCE, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 mai 2016 qui approuvait le plan de financement prévisionnel de la Chapelle. Suite à la procédure MAPA, les travaux ont été attribués à l'Entreprise PANGALLO pour 44 853,98 € HT. Il convient dès lors de modifier le plan de financement et de faire toute les démarches auprès de la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

4. RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE (délibération n°55/16)

Monsieur Max ALRIC, présente les rapports et informe de la consultation de la Commission des services publics locaux (CSPL) le 7 juin 2016. **LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte des rapports.**

5. RAPPORT ANNUEL 2015 SUR L'ACTIVITE DU SIVU D'ASSAINISSEMENT TARADEAU - VIDAUBAN - LES ARCS (délibération n°56/16)

Monsieur Tayeb GUELLATI, rapporteur, expose au Conseil Municipal le rapport 2015 du SIVU qui retrace l'activité de cet établissement. **LE CONSEIL MUNICIPAL en prend acte.**

6. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CHAMBRE FUNERAIRE : EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2015 (délibération n°57/16)

Madame Michèle PELASSY, rapporteur, présente le rapport et informe de la consultation de la « CSPL » le 7 juin 2016. **LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport.**

7. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CREMATORIUM : EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE RELATIF A L'ANNEE 2015 (délibération n°58/16)

Madame Michèle PELASSY, rapporteur, présente le rapport et informe de la consultation de la « CSPL » le 7 juin 2016. **LE CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport.**

8. REITERATION DE LA PROMESSE DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX CADASTRES SECTION BL 142, 143, 287 et partie 285 A LA SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV) « LES RIVES d'ARGENS » (délibération n°59/16)

Monsieur Régis ROUX, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 07 avril 2015, approuvant la cession de l'assiette des anciens Services Techniques à la SAS PROMEO PATRIMOINE. Désormais, la Société la SCCV « LES RIVES d'ARGENS » qui appartient au même groupe que la SAS PROMEO PATRIMOINE, se substitue à la SAS PROMEO PATRIMOINE.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de confirmer l'acte de vente de l'unité foncière aux mêmes charges et conditions à la Société la SCCV « LES RIVES d'ARGENS ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte.

9. ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DU VAR (délibération n°60/16)

Madame Monique NAVARRO, rapporteur, expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Var a attribué le marché public au groupement d'entreprises conjoint composé des sociétés SOFAXIS et ALLIANZ VIE. Elle donne lecture des taux de cotisation retenus.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à adhérer au présent contrat groupe assurance statutaire, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

10. CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES A UN SERVICE D'ABONNEMENT À UNE PLATE-FORME POUR LA GESTION DES DICT ET AUTRES (délibération n°61/16)

Madame Malika GUELLATI, rapporteur, expose l'intérêt de mutualiser avec la communauté d'Agglomération un « *Marché de service d'abonnement à une plate-forme de prestation d'aide à la gestion des DT-DICT et prestations associées* ».

La constitution de ce groupement de commandes implique l'établissement d'une convention.

Elle demande donc au Conseil Municipal **d'approuver** le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par la CAD, **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et **d'autoriser** le Président de la CAD, à faire toute démarche réglementaire.

Monsieur Gomez approuve le principe.

Monsieur Rudnik nuance en indiquant la nécessité de bien contrôler le délégataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h40.